

# L'assurance d'avoir les bonnes garanties en main !



## L'Habitation Generali, pour ajuster votre contrat à votre budget !

Vous souscrivez un contrat socle qui couvre les garanties essentielles. Selon votre situation, vous personnalisez votre assurance *via* de nombreuses options.

### La souplesse du contrat

L'Habitation Generali répond aux évolutions de votre vie ou de votre habitation par **sa souplesse**. Ce contrat a été conçu pour convenir à vos besoins tant pour votre résidence principale que secondaire. À tout moment, vous faites évoluer votre contrat selon votre situation.

### Le tarif modulable

Afin d'ajuster le tarif de votre contrat en fonction de vos besoins, vous sélectionnez :

- une ou plusieurs options ;
- le niveau de franchise.

### La valeur à neuf

Vous augmentez votre niveau de protection avec l'extension de garantie Valeur de remplacement à neuf.

### L'indemnisation en cas de sinistre

Deux solutions d'indemnisation s'offrent à vous, sous réserve de la franchise et dans la limite du plafond, en cas de sinistre garanti :

- du choix des artisans au règlement des factures, nous nous occupons de toutes les démarches. Vous n'avez aucuns frais à avancer ;
- vous choisissez d'être directement indemnisé.

### Les services de confort

Vous augmentez votre niveau de garantie grâce à un large choix d'options :

- une garantie d'assistance renforcée pour votre résidence principale (aide au déménagement...) ;
- une Protection juridique habitation, à laquelle vous pouvez faire appel en cas de litige (voisinage, achat/vente, travaux...).

## 3 bonnes raisons de choisir L'Habitation de Generali



### 1 - Modularité

Ce produit personnalisable vous offre la protection qui correspond le mieux à votre logement, son contenu, ses aménagements extérieurs et votre mode de vie, que vous soyez propriétaire, locataire ou investisseur.

### 2 - Flexibilité

Ce contrat vous permet de bénéficier d'un dispositif de franchise ajustable.

### 3 - Proximité

Besoin d'informations complémentaires ?  
N'hésitez pas à nous contacter au numéro indiqué sur le site generali.fr.

## Avec Generali, vous avez les bonnes garanties en main !

### Vous partez du socle avec ses garanties essentielles

- Incendie et événements assimilés
- Dégâts des eaux
- Bris de glace
- Vol-vandalisme : détériorations immobilières
- Vol-vandalisme : dommages mobiliers
- Attentats et actes de terrorisme
- Événements climatiques-gel
- Catastrophes naturelles
- Catastrophes technologiques
- Responsabilité civile vie privée
- Responsabilité civile occupant ou responsabilité civile non occupant
- Défense pénale et recours suite à accident
- Assistance

### Vous ajustez ensuite votre contrat en fonction de vos besoins et de votre budget

#### Une ou plusieurs options facultatives : (liste non exhaustive)

- Dommages aux appareils électriques
- Bris de glace étendu
- Contenu du congélateur
- Vol sur la personne
- Protection juridique habitation
- Assistance confort
- Assurance scolaire et extra-scolaire
- Installations extérieures
- Piscine
- Développement durable
- Cave à vin
- Tous risques objets loisirs

#### Ajustement du prix de votre contrat en choisissant :

- Le niveau de franchise en fonction de vos priorités
- Le montant maximum de garanties assurées déclarées



[monespace.generalif.fr](https://monespace.generalif.fr)

#### Votre Espace Client est disponible 24h/24 et 7j/7

- Téléchargement de vos attestations.
- Déclaration de votre sinistre en ligne.
- Consultation des détails de votre contrat.
- Guides et informations sur l'Habitation Generali.



“ C’est la rentrée des classes,  
mes parents ajoutent l’option  
**Assurance scolaire  
et extra-scolaire.** ”



Document non-contractuel à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie, reportez-vous aux dispositions générales et particulières du contrat. La souscription d'un contrat demeure soumise à nos règles d'acceptation des risques.

**Generali Iard** : Société anonyme au capital de 94 630 300 euros  
Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris  
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Société appartenant au groupe Generali immatriculé  
sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

